



**ANNONCE AU PUBLIC**

**Concerne** : Adjudication des Bons du Trésor,  
**Emission n° 2016/053**

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, à l'appel d'offres de souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

**1. Nombre total de titres mis aux enchères : 1.500.000**

**2. Caractéristiques communes :**

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales et doivent être des multiples de 0,05 point.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 02 novembre 2016 à 09h 30'.
- **Lieu : BRB, Service Marché Monétaire, 1<sup>er</sup> étage, Bureau n°1.45.**
- Date d'adjudication : mercredi, le 02 novembre 2016 à 09h 35 min.
- Date de jouissance : jeudi, le 03 novembre 2016.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 5.000 titres
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres classées par ordre de taux croissant.

**3. Caractéristiques spécifiques:**

- **Bons du Trésor à 13 semaines, série BT13170202**

*Nombre de Titres : 200.000*

*Date d'échéance : jeudi, le 02 février 2017.*

- **Bons du Trésor à 26 semaines, série BT26170504**

*Nombre de Titres : 400.000*

*Date d'échéance : jeudi, le 04 mai 2017.*

- **Bons du Trésor à 52 semaines, série BT52171102**

*Nombre de Titres : 900.000*

*Date d'échéance : jeudi, le 02 novembre 2017.*

4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
6. Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérêts se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**